

Session CAREF 2011
Formation gratuite prise en charge par
UNIFORMATION

Vous êtes :

- Dirigeant bénévole dans une association employeur

Vous souhaitez :

- Acquérir des compétences en gestion associative
- Renforcer vos connaissances sur la gestion des ressources humaines
- Valider et certifier votre savoir-faire

Créé par le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (Décret no 2008-1013 du 1er octobre 2008), le **Certificat de Formation à la Gestion Associative (C.F.G.A.)** vise à **répondre aux besoins de formation** exprimés par le secteur associatif tout en les valorisant par **une certification**.

Il consiste à faire acquérir aux bénévoles des connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Il se décline en deux phases (35h théoriques + 120h de stage pratique) et vous permet de sécuriser votre engagement associatif.

Dates : du 14 janvier 2012 au 11 février 2012

Inscriptions : par téléphone ou mél auprès de l'INSTEP ou de SPE 64 (coordonnées ci-dessous)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

• INSTEP Aquitaine:
TEL: 05 59 30 72 38
delegation64@instep-aquitaine.org

• Sport Pyrénées Emploi 64 :
TEL : 05 59 14 19 60
spe64@wanadoo.fr

• Uniformation Aquitaine :
TEL : 0820.205.206
aquitaine@uniformation.fr



LE C.F.G.A

Programme – Partie Théorique

(Tous les modules se tiendront au Centre Nelson Paillou à PAU)

Date	Thème	Horaires
Samedi 14 janvier 2012	<u>Module A</u> « principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements »	9H - 12H30
Samedi 14 janvier 2012	<u>Module B</u> « évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics »	13h30- 17h00
Samedi 21 janvier 2012	<u>Module C</u> « compétence en matière d'organisation et de gouvernance » : être capable de participer aux organes statutaires d'une association employeur	9H - 12H30 13h30- 17h00
Vendredi 27 janvier 2012	<u>Module F</u> « compétence en matière de gestion de projet associatif » : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement	18h00- 21h30
Samedi 03 février 2012	<u>Module D</u> « compétence en matière de finances associatives » : être capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières	9H - 12H30 13h30- 17h00
Vendredi 10 février 2012 Samedi 11 février 2012	<u>Module E</u> « compétence en matière de ressources humaines » : être capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles	18h00- 21h30 9H - 12H30 13h30- 17h00

Soit un parcours de 35 heures théoriques

Programme – Partie Pratique

Le **volet pratique** se réalise sous forme de tutorat pédagogique au sein d'une association déclarée : cette mise en situation sera proposée sur la base d'une durée de 20 jours minimum. Il prendra donc la forme d'un équivalent de présence dans l'association de 120 Heures.

Le contenu de la mission : explorer les différentes fonctions du dirigeant dans l'association :

- La fonction **administrative** : rédaction des rapports de séances, compte rendu de réunions, d'assemblée générale, les déclarations diverses....
- La fonction **financière** : budgets prévisionnels, comptabilité, outils de gestion des adhérents, des activités, demande de subvention.....
- La fonction de **gouvernance** d'une association employeur : participation à l'Assemblée Générale, participation au Conseil d'administration, participation à une réunion avec les partenaires, pilotage des ressources humaines internes
- réalisation **d'un projet** dans l'association. Ce projet, même de « petite envergure », doit vous permettre de toucher concrètement la structuration d'un projet, le travail en équipe...